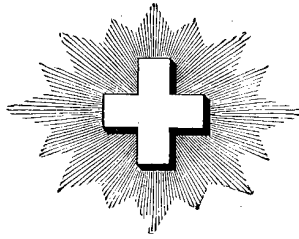


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

## EXPOSÉ D'INVENTION

Brevet N° 32499

8 décembre 1904, 6<sup>3</sup>/<sub>4</sub> h. p.

Classe 104

Edmund Morse POND, à Vermont (E.-U. d'Am.).

**Tampon médicamenteux destiné à être introduit dans une cavité du corps.**

Cette invention est relative à un tampon médicamenteux, destiné à être introduit dans une cavité du corps telle que le rectum, l'utérus ou le vagin. Il comporte un support textile (support en matière textile) et une masse de matière médicamenteuse soluble dans l'eau.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, diverses formes d'exécution de ce tampon médicamenteux.

Dans la fig. 1, 1 désigne un support formé par une bande de tissu qui, de préférence, sera de la gaze antiseptique, repliée sur elle-même et noyée dans une masse de matière médicamenteuse 2 soluble dans l'eau. Près d'une extrémité du support 1, y est attaché un cordon 10 servant à retirer ledit support de la cavité du corps, après usage du tampon.

Dans la fig. 2, la masse de matière médicamenteuse 4, soluble dans l'eau est enfermée avec le support textile 1 dans une capsule 3 en matière également soluble dans l'eau telle que par exemple la gélatine, la matière médicamenteuse 4 étant placée à l'extrémité supérieure de la capsule enveloppe 3, venue d'une seule pièce avec son fond supérieur et

fermée à l'extrémité inférieure par un chapeau 19.

La capsule 3 peut au besoin être établie aussi en une matière médicamenteuse, soluble dans l'eau.

Dans la disposition de la fig. 3, la masse de matière médicamenteuse 5 soluble dans l'eau se trouve à l'extrémité inférieure de la capsule 3 dont l'extrémité supérieure est close par un chapeau 20.

Dans la disposition de la fig. 4, une matière médicamenteuse additionnelle 9, par exemple sous forme liquide, se trouve à l'extrémité supérieure de la capsule où elle est retenue par un diaphragme 8.

Dans la disposition représentée par la fig. 5 la matière médicamenteuse offre la forme d'un bouchon 6 inséré dans l'extrémité supérieure de la capsule 3 renfermant un support textile expansible, 23, qui est supposé être ici en filaments textiles, par exemple en filaments de coton, ce bouchon 6 est recouvert d'une pellicule protectrice 13 par exemple en gélatine.

Pour éviter que l'humidité de ce bouchon 6 ne dissolve lentement l'enveloppe soluble 3 avant l'emploi, on peut la protéger au moyen d'une bague 14 et d'un diaphragme 15 en

papier huilé ou autre matière imperméable à l'humidité, de manière à former ainsi un chapeau imperméable, dans lequel est logé le bouchon médicamenteux 6.

Une partie 21 du support 23 fait saillie au bas de la capsule et sert à maintenir le tampon en place, jusqu'à ce que l'enveloppe 3 se soit dissoute et que le support entier soit libéré. Cette dissolution de l'enveloppe peut être accélérée en y ménageant des perforations 22 comme il est indiqué à la fig. 9, la forme allongée de ces perforations 22 permettant ainsi au support textile d'avoir une rapide expansion latérale et de produire ainsi la rupture de l'enveloppe avant qu'elle soit complètement dissoute. Dans le dessin ces perforations 22 ont été représentées avec une largeur exagérée, mais en pratique elles consisteront en simples incisions faites au couteau.

Dans la fig. 6 une masse additionnelle 7 de matière médicamenteuse est placée au bas de la capsule, c'est-à-dire renfermée dans le chapeau 19 et munie d'un chapeau protecteur 14, 15.

Dans la fig. 7 le tampon est spécialement conformé pour l'usage intra-utérin; il est muni d'un bouton de retenue 11 engagé dans l'ouverture inférieure de la capsule renfermant à son extrémité supérieure la masse de matière médicamenteuse et au dessous de celle-ci le support textile 1.

La fig. 8 montre une forme de tampon particulièrement destinée au traitement par l'anus, dans laquelle l'enveloppe 3 est munie de perforations 18, tandis qu'un bouton de retenue 11 est enfilé sur les deux brins de cordon 17, 16 et peut y être maintenu en place en liant les extrémités desdits brins, le support textile occupant dans ce cas, la partie supérieure de l'enveloppe 3 et la matière médicamenteuse étant maintenue au bas du tampon pour que par la coopération du support 1 et du bouton de retenue 11 elle arrive au voisinage de l'anus.

Le mode d'action est le même pour toutes les formes d'exécution de l'invention. La matière médicamenteuse se trouve bien retenue et ne s'altère pas. Quand le tampon est in-

troduit dans la cavité où il doit exercer son action, l'enveloppe est dissoute par l'humidité du corps, et la matière médicamenteuse vient en contact avec les surfaces à traiter et elle est retenue par le support textile qui prend de l'expansion. Après le traitement le support textile peut être retiré au moyen du cordon 10 ou du cordon 16, 17.

#### REVENDEICATIONS :

- 1 Un tampon médicamenteux, destiné à être introduit dans une cavité du corps, comportant un support textile (support en matière textile) et une masse de matière médicamenteuse soluble;
- 2 Un tampon médicamenteux caractérisé par la revendication 1, dans lequel le support textile est relié à un cordon;
- 3 Un tampon médicamenteux caractérisé par la revendication 1, dans lequel la masse de matière médicamenteuse et le support textile sont maintenus ensemble par une enveloppe en matière également soluble dans l'eau;
- 4 Un tampon médicamenteux caractérisé par les revendications 1 et 2, dans lequel le support textile est en tissu tandis qu'un bouton de retenue est adapté au cordon relié audit support en tissu;
- 5 Un tampon médicamenteux caractérisé par les revendications 1 et 3, dans lequel l'enveloppe de matière soluble dans l'eau est munie de perforations;
- 6 Un tampon médicamenteux, caractérisé par les revendications 1 et 3, dans lequel le support textile est formé de filaments, une partie dudit support faisant saillie à une extrémité de l'enveloppe;
- 7 Un tampon médicamenteux caractérisé par les revendications 1 et 3, dans lequel l'enveloppe est protégée du contact de la matière médicamenteuse au moyen d'une pièce intermédiaire imperméable à l'humidité.

Edmund Morse POND.

Mandataire: A. RITTER, à Bâle.

